

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2016

---

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ -  
(N° 4178)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par  
M. Touraine, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« dans un délai de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.